

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Mo. Stopper les faillites en chaîne (Mo. 17.3759)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Mo. Stopper les faillites en chaîne (Mo. 17.3759), 2019 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 01.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Politique économique	1
Droit des sociétés	1

Abréviations

Chronique générale

Economie

Politique économique

Droit des sociétés

MOTION
DATE: 10.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

La motion de Jean-Christophe Schwaab (ps, VD), reprise par Mathias Reynard (ps, VS), pointe du doigt la méthode des **faillites abusives en chaîne**. En effet, elle explique que certaines personnes mettent successivement en faillite leurs entreprises, puis en recréent des nouvelles immédiatement. Cette méthode permettrait à ces personnes de ne pas honorer des factures, et créerait une concurrence déloyale pour les entreprises «honnêtes». De plus, elle précise que non seulement les salariés, fournisseurs et créanciers se retrouvent en difficulté, mais aussi que c'est à l'assurance insolvabilité d'effacer l'ardoise. La motion propose d'interdire l'inscription au registre du commerce d'une personne qui a détenu plus d'une société mise en faillite au cours de l'année écoulée.

De son côté, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il a indiqué qu'un message était en cours d'élaboration. En effet, une procédure de consultation a été entamée en 2015 à la suite de la publication du rapport sur le postulat 11.3925. Néanmoins, le parlementaire Reynard a souligné, lors du débat en chambre, que la procédure était trop lente, et que rien n'avait encore été fait. La chambre du peuple a adopté la motion par 140 voix contre 47 et 5 abstentions. Alors que les voix PDC et PLR étaient partagées, une forte majorité des voix UDC (62) a fait pencher la balance en faveur de la motion.¹

MOTION
DATE: 31.05.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil des Etats a rejeté tacitement la motion** du parlementaire Jean Christoph Schwaab (ps, VD) **sur les faillites abusives en chaîne**. L'objet a été traité en parallèle des motions 17.3758, 17.3760 et 16.4017. Le message du Conseil fédéral sur l'usage des faillites en chaîne (19.043) explique le rejet tacite des sénateurs et sénatrices.²

1) BO CN, 2019, pp.1430

2) BO CE, 2021, p.362; Communiqué de presses CAJ-CE du 13.04.2021